



Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Encadrant - Cumul de fonction - 35h - 5 jours

Date de mise à jour

01/09/2023

Formacode

22265

Attestation de compétence délivrée

oui

Objectifs

- Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Être conforme aux obligations réglementaires
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française ((lire et écrire) - pour les formations en langue étrangère, nous consulter

Public concerné

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques pouvant être amené à effectuer les interventions.

Nos formations sont ouvertes aux travailleurs en situation de handicap dans le respect de l'arrêté du 23 février 2012. Nous consulter.

Suivi de l'action de formation

- Évaluation théorique (questionnaire à choix multiples et/ou questionnaire à réponses courtes)
- Évaluation pratique avec analyse d'une situation concrète.

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable du personnel « encadrant de chantier/technique/opérateur de chantier » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

Épreuve théorique de 20 mn élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
- Les destinataires du mode opératoire

Si note < 10 : échec

Si note ? 12 : rattrapage à l'oral

Si note > 12 : réussite

Épreuve pratique de 60 mn : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
- Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention et gérer l'élimination des déchets amiantés : 5/20

Si note < 10 : échec

Si note ? 14 : rattrapage à l'oral

Si note > 14 : réussite

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Programme

Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Cumul de fonction - 35 heures

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères.
- Effets sur la santé : pathologies bénignes/malignes + effet du tabac
- Exigences réglementaires : Code de la Santé Publique
- Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chutes, ...)
- Code du Travail
- Code de l'Environnement (gestion des déchets)
- Connaître + analyse critique des documents exigibles lors d'interventions sur des immeubles bâtis (NFX46-020 + obligations du donneur d'ordre)
- Connaître les produits ou procédés de substitution
- Connaître les sanctions pénales applicables à l'employeur
- Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du Travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs
- Les équipements de protection (EPI, EPC)
- Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

Durée et coût

Nbre d'heures total : 35h

Coût horaire : 35.71€ HT (42.86€ TTC)

Coût par personne : 1,250.00€ HT (1,500.00€ TTC)

Sessions programmées

- du 25/06/2024 au 05/07/2024 - 38300 BOURGOIN-JALLIEU (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 25/06/2024 au 12/07/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8h30 – 12h / 13h30 – 17h)
- du 01/07/2024 au 12/07/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (8h30-12h / 13h-16h30)
- du 16/09/2024 au 27/09/2024 - 38130 ECHIROLLES (08:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00)
- du 10/10/2024 au 16/10/2024 - 69140 RILLIEUX LA PAPE (08:30 - 12:00 / 13:00 - 16:30)